

bien de porter un jugement d'après nos idées et sachons placer les choses dans le cadre des moeurs et des habitudes du temps. Un couple, lié par un empêchement de parenté, était allé contracter mariage devant un ministre apostat. Quelques personnes avaient encouragé cette mauvaise action. Le scandale se répandit comme une traînée de poudre et il menaçait d'avoir de tristes conséquences. Le Père Sigogne, la mort dans l'âme, fustige, dans son sermon du dimanche suivant, cette espèce d'apostasie et interdit l'église à ce couple malheureux et à neuf autres personnes qui avaient trempé dans le scandale. Le peuple sortit de l'église muet de stupeur. Quelques-uns durant la semaine conseillèrent aux excommuniés de faire leur soumission, ce qui eut lieu. Le curé accepta la soumission. Mais il imposa une pénitence publique aux malheureux époux. " Pour la réparation de ce scandale, leur dit-il, vous assisterez les dimanches et fêtes à la prière et à la sainte messe près de la porte de l'église, la fille la tête couverte d'un mouchoir blanc, le jeune homme portant un mouchoir blanc autour du cou. Vous tiendrez l'un et l'autre une chandelle à la main depuis le *sanctus* jusqu'à la *communion*. La durée de la pénitence sera de six ans, sauf l'indulgence de l'évêque ou la mienne. Acceptez-vous cette pénitence ? Promettez-vous devant Dieu de l'observer fidèlement ? " Et, d'une voix étouffée par les sanglots, les coupables répondirent : " Oui, nous vous le promettons. " Bénis sont les peuples où les pasteurs des âmes jouissent d'une telle autorité !

\* \* \*

Après son ministère, rien ne tenait plus au coeur du Père Sigogne que l'instruction. On conçoit facilement ce que devait être l'instruction chez les Acadiens après cinquante ans d'isolement et de vie au milieu de la forêt. La majeure